



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

28/05/2008: Directive retour: une directive qui suscite des réactions de mauvaise foi - Patrick Gaubert, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Patrick Gaubert, Député européen (UMP, PPE-DE, F), Vice-Président de la Sous-commission des Droits de l'Homme du Parlement européen, s'étonne des réactions de mauvaise foi de certaines ONG face au compromis provisoire obtenu sur la directive retour entre la présidence slovène, le parlement européen et les représentants du Conseil.

Si ce projet de directive n'est pas aussi parfait que le parlement européen l'aurait souhaité, il n'est ni raisonnable ni sérieux de communiquer sur des éléments qu'il ne contient pas ou de déformer ce façon volontaire certaines de ses dispositions.

Cette proposition de directive qui fait l'objet de nombreuses controverses devrait mettre fin à une incertitude juridique et permettre une harmonisation des règles et des conditions qui varient de façon inacceptable d'un Etat membre à un autre.

- Le texte en l'état pose de façon claire le principe de retour volontaire qui devient le principe qui prévaut dans tous les Etats membres avec l'introduction d'une période obligatoire minimale pour le départ;

- il prévoit expressément que toute décision de rétention devra faire l'objet d'un contrôle régulier par une autorité judiciaire; et la décision de placement doit être motivée en droit et en fait.

- le parlement devrait obtenir que les personnes détenues en vue de leur éloignement soient strictement séparées des prisonniers ordinaires, et des conditions plus avantageuses sont prévues pour les mineurs et les familles.

- la directive offre des standards minimums pour les personnes qui n'entrent pas dans son champ d'application.

-la durée légale maximale de droit commun ne peut excéder 6 mois

- des garanties spécifiques sont prévues pour les mineurs non accompagnés

Selon Patrick Gaubert, le Parlement européen, qui devra se prononcer en juin sur ce texte, fera tout pour garantir les droits des personnes concernées comme il l'a toujours fait par le passé.

Pour toute information:

Patrick Gaubert, Député européen Tel: + 322 284 51 56

Service de presse PPE-DE Antoine Ripoll Tel: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>

